

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 4 mai 2018

Présents: Marcel STENGEL, Odile BLAES, Bruno KISTER, Paul MORGENTHALER, Isabelle JEANMOUGIN, Caroline BUCHEL, Ely KILHOFFER, Cédric SALI, Pascal HEINTZ,

Absent excusé :

&&&

Avant de commencer le conseil Municipal, M. le Maire laisse la parole à M. HUTTLER et Mme JOESSEL qui souhaitent intervenir et faire remonter diverses situations et problèmes (nuisances sonores) au :

- Terrain du City Parc
- Parking du cimetière
- Collecteur de bouteille

Après concertation avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire prendra l'attache de la gendarmerie afin de pouvoir mettre en place réglementairement un arrêté municipal (horaires et interdictions) et l'installation de panneaux de signalisation (circulation interdite de 20 h à 8 h sauf riverains).

&&&

Point 1 – Affaires générales

1.1 - Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de M. SALY Alain de ses fonctions d'adjoint au Maire et de Conseiller Municipal

Par lettre en date du 4 avril 2018, reçue en Mairie le 7 avril 2018, Monsieur le Préfet a informé la mairie d'avoir accepté la démission de Monsieur SALY Alain au poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 2 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Suite à cette démission, Le Conseil Municipal a la faculté :

- de supprimer le poste d'Adjoint vacant en question
- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :
- Soit à la suite des adjoints en fonction,
- Soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste vacant.

Il est donc proposé de pourvoir à la nomination d'un adjoint.

Pour mémoire :

- Le nombre d'adjoints avait été fixé à 2 par le Conseil Municipal le 29 mars 2014.
- De placer le nouvel adjoint au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste vacant
- Les délégations aux différents adjoints et conseillers délégués ont ensuite fait l'objet d'un arrêté du Maire, conformément à la réglementation.

1.2 - Election d'un nouvel adjoint au maire

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un adjoint. M. KISTER Bruno est candidat. Le Conseil Municipal a procédé à l'élection à scrutin secret et à la majorité absolue.

Après vote, le conseil Municipal a déclaré,

Monsieur KISTER Bruno, conseiller municipal, **2ème adjoint au Maire de la Commune de Reinhardsmunster**, au vu du procès-verbal de son élection.

1.3 - Délégations au 2ème adjoint

Monsieur le Maire propose de déléguer **par arrêté** à venir à Monsieur KISTER Bruno, les affaires des travaux, de la voirie et de l'entretien des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal prend acte des délégations accordées par M. le Maire au 2^{ème} adjoint.

1.4 - Indemnité de fonction au 2ème adjoint

Dès attribution des délégations par arrêté du Maire, l'adjoint pourra prétendre aux indemnités de fonction votées par le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'attribuer à Monsieur KISTER Bruno, adjoint au maire, une indemnité de fonction à hauteur de 6.6 % de l'indice 1022 de la fonction publique.

Cette décision prendra effet à compter de la présente délibération.

1.5 – Commissions communales de l'adjoint au Maire

- Commission d'Appel d'Offres
 - Titulaires : BUCHEL Caroline, KISTER Bruno, SALI Cédric
 - Suppléants : HEINTZ Pascal, BLAES Odile, MORGENGHALER Paul

- Révision de la liste électorale
 - BLAES Odile
 - KISTER Bruno
 - KILHOFFER Elly
 - SALI Cédric

1.6 – Délégués Syndicats

- Syndicat assainissement
 - Titulaires : STENGEL Marcel, HEINTZ Pascal
 - Suppléants : KISTER Bruno, MORGENTHALLER Paul

- Syndicat aménagement bassin Haute Zorn
 - Titulaire : KISTER Bruno
 - Suppléant : HEINTZ Pascal

- SIVU du Tannenwald
 - Titulaires : BLAES Odile, JEANMOUGIN Isabelle, BUCHEL Caroline
 - Suppléants : KILHOFFER Elly, KISTER Bruno, SALI Cédric

&&&

Point 2 – Divers

M. HEINTZ Pascal demande s'il était possible de prolonger l'horaire de l'éclairage public du village à minuit.

Après concertation les membres du Conseil Municipal
DECIDE de modifier l'horaire en ce sens.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 2 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
BUHEL	Caroline	conseillère	